



LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER
SESSION PLENIERE DU 14 OCTOBRE 2025
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES
LOGEMENTS

N°296
<https://cgt-paysdelaloire.e.org/>



Cette étude intervient dans un contexte de précarité énergétique croissante, alors que les modifications de calculs du diagnostic de performance énergétique vont faire disparaître des logements de la classification de passoire énergétique, sans en améliorer la performance.

Elle constitue la 1ère des 3 études du CESER publiée sur le logement, avec à venir une contribution sur le ZAN et une sur le logement pour tous et toutes.

La CGT a voté l'étude du CESER, ayant largement participé à sa rédaction, notre camarade Yvic Kergroac'h étant président de la commission en charge de ce travail.

L'ÉTUDE DU CESER

Ce document est disponible sur [Internet](#)



Les Pays de la Loire présentent une proportion élevée de logements individuels (70%), et de propriétaires de leur logement (64 % contre 57,7 % au niveau national), avec un taux de passoires énergétiques inférieur à la moyenne nationale (12,4 % contre 13,9 %), inégalement réparties sur le territoire régional.

Depuis 2006, la performance énergétique des logements se mesure par le DPE, outil dont le résultat est parfois contesté mais indispensable. Il est complété par l'audit énergétique, rendu indispensable pour les logements les moins performants, et dont le prix s'envole, en lien avec une pénurie de professionnels diagnostiqueurs.

Le CESER met en avant des freins de plusieurs ordres à la rénovation énergétique.

Par ailleurs, des **acteurs multiples** dont les missions se recoupent, ainsi que des **dispositifs nombreux** et évolutifs, conduisent à une complexité du montage des dossiers d'aides.

De nombreuses difficultés conduisent le CESER à établir des préconisations pour la Région, qui son interlocuteur privilégié, tout en émettant des propositions pour l'État et l'USH, **autour de trois axes principaux** :

- ➔ la stabilité des dispositifs
- ➔ les différents types de logements
- ➔ le soutien aux professionnels (salariés et patronaux)

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE STÉPHANE GODARD

La CGT remercie les trois chargé.e.s d'étude qui ont travaillé sur ce document, ainsi que le rapporteur pour son expertise. Elle souligne la qualité et la richesse de ce travail.

Elle fait sienne la remarque du CESER sur **l'enjeu social de la rénovation énergétique** : durant l'hiver 2023 2024, 75 % des Français ont déclaré avoir diminué le chauffage chez eux pour limiter le montant de leurs factures et 30 % des Français ont indiqué avoir souffert du froid. La rénovation est un enjeu de précarité financière mais aussi de santé, cet enjeu touche en particulier les femmes comme le souligne l'étude.

La principale préconisation de l'étude est de **viser la stabilité des dispositifs**. Et cette préconisation doit s'appliquer aussi bien à l'État qu'à la Région.

Comment les habitants peuvent-ils se retrouver dans le maquis des dispositifs si ceux-ci évoluent plusieurs fois par an, à l'image de ma prim révov, suspendue au début de l'été puis remise en place en version allégée et en plusieurs étapes à la rentrée ?

Qui peut comprendre que des logements qui sont des passoire énergétique vont subitement en sortir en janvier prochain, sans qu'aucune isolation ne soit réalisée, sans que la facture pour les habitants diminue, mais uniquement par la magie de la modification du coefficient de conversion, changé sans lien avec ce qu'il doit représenter, à savoir le fait que l'électricité vient très majoritairement d'une transformation préalable d'énergie ? Magie qui permettra aux bailleurs d'éviter d'engager des travaux pourtant nécessaires.

Ces modifications touchent les habitants comme les entreprises du secteur, qui voient leurs prévision d'activité insécurisée, avec des conséquences sur l'emploi du bâtiment.

En Pays de la Loire, à l'instabilité des mesures nationales, s'ajoute la **diminution des soutiens régionaux** à la rénovation énergétique. Après l'abandon des AREEP, aides régionales pour les plus modestes, est venue la fin du soutien régional aux plateformes de la rénovation énergétiques en territoire. Nous regrettons cet abandon, intervenu dans le contexte connu de recentrage de la Région sur ses compétences exclusives, alors qu'elle a compétence pour promouvoir le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine, ainsi que le soutien et l'aménagement et l'égalité de ses territoires.

Certes, tous les EPCI régionaux sont maintenant couverts par une plateforme, mais tous les habitants n'ont pas accès aux mêmes services, et les habitants des territoires ruraux les moins aisés en font souvent les frais. Sans parler des associations qui intervenaient dans ces structures et qui sont parfois remplacées par des acteurs commerciaux beaucoup moins compétents.

La CGT se félicite que le **logement social** n'ait pas été oublié dans l'étude. Elle fait sienne la remarque du CESER, qui rappelle que la rénovation des logements sociaux constitue avant tout un enjeu social majeur, en raison de la vulnérabilité économique des locataires et de l'augmentation du coût de l'énergie ces dernières années. Les besoins vont au-delà de la seule disparition des passoires thermiques : la transition doit également concernez les logements classés E et D, tout en intégrant une approche plus large, orientée vers le bas-carbone.

Enfin, organisation de salariés, la CGT se félicite que la **féminisation des métiers du bâtiment** et les conditions de travail aient été évoquées dans cette étude. Alors que la grande majorité des entreprises du secteur sont des TPE, elle rappelle qu'elle continue à œuvrer pour des droits élargis pour les salariés. Au sein des CSE des entreprises concernées, comme dans la CPRIA des Pays de la Loire, elle a ainsi milité en particulier pour l'égalité femme/homme élargie aux violences sexistes et sexuelles, la santé au travail et l'accès aux activités sociales et culturelles.

Nous voterons bien entendu l'étude.

VOTES : l'étude (phase 2) a été adoptée par 86 voix pour 0 contre et 0 abstentions.

Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21